

**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**Entre la Ville d'Angoulême et Charente Nature**  
**Années 2017-2018**

**Accompagnement à la mise en œuvre du Plan d'Action Communal**  
**Trame Verte et Bleue**

**Article 1 - Identification des parties**

**La ville d'Angoulême**, située 1, place de l'Hôtel de Ville - CS 42216 - 16022 Angoulême cedex, représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, son Maire, dûment habilité à l'effet des présentes.

**L'association Charente Nature**, association déclarée sous le n° W161001190 et sous le numéro de Siret 32801500300010, dont le siège social est situé Impasse Lautrette – 16000 Angoulême, représentée par Monsieur Alain BOUSSARIE, son Président, dûment habilité à l'effet des présentes ; **ci-après dénommée Charente Nature**.

**Article 2 - Préambule**

Dans le cadre de sa démarche en faveur du développement durable, la Ville d'Angoulême mène une stratégie de préservation de la biodiversité. Elle a pour socle l'Atlas de la biodiversité communale initié en 2014 en partenariat avec l'association Charente Nature et approuvé par le Conseil municipal du 21 mars 2016.

Charente Nature a pour objectif de concourir à la protection et à la mise en valeur de la nature et de l'environnement en Charente. Ses missions concernent, pour l'essentiel, des expertises et inventaires portant sur la connaissance du patrimoine naturel charentais et régional, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement et du cadre de vie (gestion des transports, des déchets, de l'eau, des espaces boisés...), la sauvegarde de la faune sauvage (l'association gère le Centre régional de la faune sauvage), l'éducation des publics (animations scolaires, formations de bénévoles et de professionnels, sensibilisation du grand public...), l'information sur l'actualité environnementale (par l'édition de revues), la concertation et la participation institutionnelles (Charente Nature est représentée dans une quarantaine de commissions administratives de niveau régional, départemental ou local). L'association est agréée au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, des articles L 121-8 et L 160-1 du code de l'urbanisme, du décret n°92-1200 du 6 novembre 1992 relatif aux relations du Ministère de l'Education Nationale avec les associations qui prolongent l'action de l'Enseignement Public.

En 2015, la Région Poitou-Charentes, ayant retenu la candidature de la Ville d'Angoulême au dispositif Trame Verte et Bleue, a financé l'association Charente Nature pour accompagner la Ville dans la construction de son plan d'action communal. Le Conseil municipal du 14 décembre 2015 a approuvé la signature d'une convention tripartite entre la Ville, la Région Poitou-Charentes et l'association Charente Nature. Dans ce cadre, un groupe de travail participatif a été installé. Son animation a été menée par Charente Nature. Le plan d'actions co-construit a été approuvé par le conseil municipal du 03 octobre 2016. La région Nouvelle Aquitaine soutient sa mise en œuvre en versant à la Ville une subvention de 15 000€.

Concernant cette mise en œuvre, Charente Nature se propose de participer, auprès de la Ville d'Angoulême, à la réalisation et à l'animation de 4 actions : « *mon jardin, un refuge pour la biodiversité* », « *sentier de découverte de la biodiversité* », « *Trame verte & bleue, pour une éducation à la biodiversité* », et « *recensement participatif des mares, sources et autres points d'eau sur la commune* ».

### **Article 3 – Objet de la convention**

---

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Ville d'Angoulême et Charente Nature dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action communal Trame verte et bleue (PAC TVB).

A cet effet, elle fixe le cadre général des engagements de chaque partie ainsi que des actions à entreprendre.

### **Article 4 - Description de la démarche**

---

Charente Nature sera chargée d'accompagner la Ville d'Angoulême tout au long de la mise en œuvre du PAC TVB.

Ce plan est composé de 4 actions citées dans le préambule :

- **Action 1 : Mon jardin, un refuge pour la biodiversité**
- **Action 2 : Un sentier de découverte de la biodiversité, pour les Angoumoisins**
- **Action 3 : Trame verte et bleue. Pour une éducation à la biodiversité**
- **Action 4 : Recensement participatif des mares, sources et autres points d'eau sur la commune**

Ces actions seront menées en collaboration avec le groupe de travail biodiversité qui a élaboré le projet.

L'accompagnement de Charente Nature se fera en partenariat avec la Mission Développement durable.

### **Article 5 – Engagements des parties**

---

**Charente Nature s'engage à :**

- Mobiliser ses compétences en interne, en s'appuyant sur l'investissement de ses professionnels chargés d'études et éducateurs à l'environnement et de ses bénévoles, pour accompagner la mise en œuvre du plan d'actions.
- Contribuer à la communication autour du projet.
  
- **Accompagner l'action 1 : Mon jardin, un refuge pour la biodiversité. Plus précisément :**
  - Participation à la présentation du projet aux élus et à la population.
  - Accompagnement dans l'animation du comité de pilotage participatif (6 réunions).

- Participation dans l'élaboration de médias de communication, à la réalisation de synopsis, de textes, aux choix iconographiques, à la lecture de documents.
  - Participation à la conception de la charte.
  - Réalisation de synopsis, de textes, choix iconographiques, relecture de 10 fiches.
  - Participation à la mise en place et à l'animation de 4 ateliers d'échange.
- **Accompagner l'action 2 : Un sentier de découverte de la biodiversité, pour les Angoumoisins. Plus précisément :**
    - Analyse des potentialités du sentier en termes de continuités écologiques et préconisations d'aménagement et de gestion.
    - Animation de deux sorties de découverte.
- **Accompagner l'action 3 : Trame verte et bleue. Pour une éducation à la biodiversité. Plus précisément :**
    - Animation de 5 programmes pédagogiques « TVB ».
- **Accompagner l'action 4 : Recensement participatif des mares, sources et autres points d'eau sur la commune. Plus précisément :**
    - Participation à la construction de la méthode d'inventaire participatif.
    - Réalisation de temps de formation de bénévoles.
    - Participation à la réalisation de l'inventaire.
    - Animation d'un programme de sensibilisation sur la mare auprès de 10 écoles ou centres de loisirs sans hébergement.

#### **La Ville d'Angoulême s'engage à :**

- Réunir et animer le groupe de travail participatif biodiversité afin que ses membres puissent contribuer à la mise en œuvre des actions tout particulièrement les actions 1 et 4.
- Piloter et coordonner le projet à travers un temps dédié de la Mission développement durable.
- Elaborer les outils de communication.
- Assurer la communication, notamment en utilisant ses supports d'information (site, bulletin...) pour faire connaître ce projet auprès de la population et des acteurs locaux.
- Permettre l'accès à des espaces municipaux présentant un enjeu en termes d'habitat, de faune et de flore.
- Contribuer à la préparation du programme pédagogique auprès des scolaires, aider à sa présentation auprès des acteurs concernés et gérer les inscriptions des classes.
- Assurer les besoins logistiques de la charte de la biodiversité et du recensement participatif des mares, sources et points d'eau.
- Prendre en charge financièrement les interventions de Charente Nature.

#### **Article 6 – Durée de la convention**

---

La présente convention est conclue pour les années 2017 et 2018 et s'appuie sur le calendrier prévisionnel joint en annexe.

#### **Article 7 – Organisation financière et participation des parties**

---

Le montant total du projet est de 24 475€.

La Région Nouvelle-Aquitaine accorde à la Ville d'Angoulême une subvention forfaitaire de 15 000€ pour l'opération.

La Ville d'Angoulême contribuera à hauteur de 7975€. ce montant ne tient pas compte de la valorisation du temps des agents municipaux qui seront mobilisés sur le projet. Cette somme ainsi que la subvention accordée par la Région seront reversées par la Ville à Charente Nature, soit un total de 22 975€.  
L'association contribuera à hauteur de 1 500€ au financement du plan d'actions.

Cette opération partenariale est non assujettie à la TVA.

### **Article 8 – Conditions de paiement**

---

La Ville d'Angoulême versera sa participation financière à Charente Nature sur les bases indiquées à l'article 7 de la convention et sur présentation d'une facture aux échéances suivantes :

- 1<sup>er</sup> acompte de 5 000 € à la signature de la présente convention,
- 2<sup>ème</sup> acompte de 6 500 €, en septembre 2017,
- 3<sup>ème</sup> acompte de 5 000 € en février 2018,
- Le solde, soit 6 475 €, au terme de la démarche sur présentation d'un compte-rendu d'opération.

Ces factures seront réglées par virement au compte ouvert au nom de Charente Nature. Un relevé d'identité bancaire sera transmis par Charente Nature à la Ville d'Angoulême.

### **Article 9 – Litige et juridictions compétentes**

---

Le présent contrat est soumis au droit Français.

En cas de litige sur l'interprétation et l'exécution du présent contrat, les deux Parties s'engagent à favoriser une solution amiable en portant leur différend à la connaissance d'un Comité de Conciliation qui sera composé de deux représentants de chaque Partie. A défaut d'arrangement amiable, les juridictions compétentes seront saisies à la diligence de l'une ou de l'autre partie.

Etablie en deux exemplaires à Angoulême, le .....

**Pour la Ville d'Angoulême :**

Xavier BONNEFONT,  
Maire

**Pour Charente Nature :**

Alain BOUSSARIE,  
Président

## ANNEXE 1 : Calendrier prévisionnel des actions

	1 <sup>er</sup> trim 2017	2 <sup>em</sup> trim 2017	3 <sup>em</sup> trim 2017	4 <sup>em</sup> trim 2017	1 <sup>er</sup> trim 2018	2 <sup>em</sup> trim 2018	3 <sup>em</sup> trim 2018
<b>Action 1 : Mon jardin, un refuge pour la biodiversité</b>							
Présentation du projet aux élus et à la population							
Mise en place et animation d'un comité de pilotage (6 réunions)							
Animation du plan de communication							
<b>Charte de la biodiversité</b>							
Conception et validation de la charte							
Communication							
<b>Fiches d'information</b>							
Conception et distribution auprès des habitants et structures signataires d'une dizaine de fiches d'information sur la faune et de la flore locales, sur les aménagements favorables, sur les bons gestes pour une gestion écologique de son jardin							
<b>Ateliers d'échanges</b>							
<b>Réalisation de 4 ateliers d'échanges d'expérience</b> et de pratiques, aux jardins pédagogiques gérés par le service des Espaces Verts et chez des propriétaires signataires de la charte et volontaires							
<b>Action 2 : Un sentier de découvert de la biodiversité, pour les Angoumoisins</b>							
Analyse des potentialités du sentier en termes de continuités écologiques et préconisations d'aménagement et de gestion							
Animation de 2 sorties de découverte							
<b>Action 3 : Trame verte et bleue. Pour une éducation à la biodiversité</b>							
Présentation du projet aux enseignants							
Animation des programmes pédagogiques							
Réunion Bilan							
<b>Action 4 : Recensement participatif des mares, sources et autres points d'eau sur la commune</b>							
<b>Mise en place – Animation – Coordination de l'inventaire</b>							
Mise en place d'un groupe d'habitants bénévoles investis dans l'animation du projet auprès des angoumoisins et construction de la méthode d'inventaire participatif							
Réalisation d'un temps de formation des bénévoles							
Réalisation de l'inventaire							
<b>Programme de sensibilisation des scolaires</b>							
Réalisation d'une animation ponctuelle d'information et de sensibilisation dans 10 écoles ou ALSH							

## **ANNEXE 2 : Estimation financière**

<b>Action 1</b>	<b>Coûts en €</b>
Participation à la présentation du projet aux élus et à la population	250
Accompagnement dans la mise en place et l'animation d'un comité de pilotage (6 réunions)	3 000
Participation dans l'élaboration de médias de communication, à la réalisation de synopsis, de textes, aux choix iconographiques, à la relecture de documents	1 000
Participation à la conception de la charte	1 000
Réalisation de synopsis, de textes, choix iconographiques, relecture de 10 fiches	3 000
Participation à la mise en place et à l'animation de 4 ateliers d'échanges	2 000
Sous total	<b>10 250</b>
<b>Action 2</b>	
Analyse des potentialités du sentier en termes de continuités écologiques et préconisations d'aménagement et de gestion	2 500
Animation de 2 sorties de découverte	500
Sous total	<b>3 000</b>
<b>Action 3</b>	
Animation de 5 programmes pédagogiques « TVB »	5 725
Sous total	<b>5 725</b>
<b>Action 4</b>	
Participation à la construction de la méthode d'inventaire participatif	500
Réalisation d'un temps de formation des bénévoles	1 000
Participation à la réalisation de l'inventaire	1 500
Animation d'un programme de sensibilisation sur la mare auprès de 10 écoles primaires	2 500
Sous total	<b>5 500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 475</b>

Charente Nature prend à sa charge 1 500€ de ce montant.